



# DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

➤➤➤ Pour les enfants entrant en Petite Section ou en Cours Préparatoire et les nouveaux arrivants\*\*\*\*\*

**Année scolaire 2018/2019**

**ENFANT 1** Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : M  F

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : \_\_\_\_\_ Admission en classe de : \_\_\_\_\_

**❶ Restaurant scolaire de l'école :**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Planning - la famille s'engage à communiquer en Mairie les dates de repas au plus tard LE 20 DU MOIS précédent

Type de repas :  standard  sans porc  sans viande

**❷ Péri scolaire** (garderies matin et/ou soir) : **MATIN**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

**SOIR**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Documents à fournir en Mairie :  fiche sanitaire de liaison  assurance scolaire  carnet de santé

➤ **Renseignements médicaux concernant l'enfant :**

Allergies alimentaires ou autres :  non  oui : \_\_\_\_\_

Affections connues :  non  oui : \_\_\_\_\_

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) /:  non  oui : date \_\_\_\_\_

Le PAI de l'enfant doit être en cours de validité (1 an à la date de signature) le jour de la scolarisation de l'enfant et ce pour chaque année scolaire. Il appartient à la famille de veiller au renouvellement si nécessaire de cette procédure.

→ En cas d'absence du document valide, l'enfant ne pourra être accepté dans les services périscolaires (cantine/garderies)

**ENFANT 2** Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : M  F

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : \_\_\_\_\_ Admission en classe de : \_\_\_\_\_

**❶ Restaurant scolaire de l'école :**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Planning - la famille s'engage à communiquer en Mairie les dates de repas au plus tard LE 20 DU MOIS précédent

Type de repas :  standard  sans porc  sans viande

**❷ Péri scolaire** (garderies matin et/ou soir) : **MATIN**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

**SOIR**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Documents à fournir en Mairie :  fiche sanitaire de liaison  assurance scolaire  carnet de santé

➤ **Renseignements médicaux concernant l'enfant :**

Allergies alimentaires ou autres :  non  oui : \_\_\_\_\_

Affections connues :  non  oui : \_\_\_\_\_

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) /:  non  oui : date \_\_\_\_\_

Le PAI de l'enfant doit être en cours de validité (1 an à la date de signature) le jour de la scolarisation de l'enfant et ce pour chaque année scolaire. Il appartient à la famille de veiller au renouvellement si nécessaire de cette procédure.

→ En cas d'absence du document valide, l'enfant ne pourra être accepté dans les services périscolaires (cantine/garderies)

**ENFANT 3** Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : M  F

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : \_\_\_\_\_ Admission en classe de : \_\_\_\_\_

**① Restaurant scolaire de l'école :**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Planning - la famille s'engage à communiquer en Mairie les dates de repas au plus tard LE 20 DU MOIS précédent

Type de repas :  standard  sans porc  sans viande

**② Périscolaire (garderies matin et/ou soir) :** **MATIN**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

**SOIR**  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Documents à fournir en Mairie :  fiche sanitaire de liaison  assurance scolaire  carnet de santé  
pour officialiser l'inscription

**➤ Renseignements médicaux concernant l'enfant :**

Allergies alimentaires ou autres :  non  oui : \_\_\_\_\_

Affections connues :  non  oui : \_\_\_\_\_

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) /:  non  oui : date \_\_\_\_\_

Le PAI de l'enfant doit être en cours de validité (1 an à la date de signature) le jour de la scolarisation de l'enfant et ce pour chaque année scolaire. Il appartient à la famille de veiller au renouvellement si nécessaire de cette procédure.

→ En cas d'absence du document valide, l'enfant ne pourra être accepté dans les services périscolaires (cantine/garderies)

**-----COORDONNEES DES PARENTS DE(S) L'ENFANT(S)-----**

**Représentant légal 1 (nom de la facture) : NOM :** **Prénom :**

Qualité : père  mère  Statut des parents : en couple  Séparés

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

Adresse mail :

**Représentant légal 2 :** **NOM :** **Prénom :**

Qualité : père  mère

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

Adresse mail :

**Régime**

Allocataire CAF (régime général)  Régime spécial (MSA ou autre) N° allocataire : \_\_\_\_\_

**Assurance scolaire pour l'enfant**

L'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel dès l'admission à l'école

Nom Compagnie d'assurance :

N° de contrat :

→ Attestation d'assurance en cours à fournir

## Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant

3 personnes maximum en plus des parents et ce, à l'exclusion de tout mineur. L'enfant sera remis à la personne désignée sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Il est indispensable de prévenir le service scolaire de la mairie en cas d'imprévu.

☞ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

☞ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

☞ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

## Coordonnées du médecin traitant :

Nom du médecin :

Téléphone :

## Autorisation de la publication de l'image de mon enfant

J'autorise  Je n'autorise pas

*La mairie de Saint-Marcel à publier et utiliser les photos, les films et les enregistrements audio sur lesquelles figurent mon (mes) enfant(s) qui seraient prises dans le cadre des activités périscolaires. Celles-ci pourront être reproduites par la mairie ou la presse en partie ou en totalité sur tout support (internet, supports municipaux ou autre support de presse) sans que cela occasionne une demande ultérieure de rémunération de ma part.*

## Tarification

\*\*Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal ----- TARIFS 2018 -----

\*\*Les factures sont établies à chaque période de vacances scolaires et doivent être réglées auprès de la Trésorerie de Vernon, dans le mois qui suit la réception du document.

### RESTAURANT SCOLAIRE :

➤ Repas Maternelle :	3,20 €	Repas Maternelle « extérieurs » :	4,00 €
➤ Repas Élémentaire :	3,25 €	Repas Élémentaire « extérieurs » :	4,05 €

### PERISCOLAIRE :

➤ Accueil du matin –de 7h00 à 8h30-	Enfant résidents : 1.65 €	Non-résidents : 2,05 €
➤ Accueil du soir (avec goûter) –de 16h30 à 18h30 :	Enfants résidents : 3.25 €	Non-résidents : 4.05 €
	-Tarif si dépassement de l'horaire le soir : 18.80 €-	

☺ pensez au **Pass' Jeune** utilisable pour des activités extra-scolaires pratiquées par les enfants.

C'est une somme de 30 € allouée, sous conditions, par la commune aux enfants de Saint-Marcel.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service communal situé à l'espace Saint-Exupéry :  
Service des Sports et Associations à l'Espace St-Exupéry au 02-32-54-90-88

## Déclaration sur l'honneur

→ *Merci de compléter, cocher les cases, dater et signer ce document*

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ représentant légal du (des) enfant(s) :

Enfant 1 : \_\_\_\_\_ Enfant 2 : \_\_\_\_\_ Enfant 3 : \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance des **conditions de la publication de l'image** de mon enfant

Atteste sur l'honneur l'**exactitude des renseignements fournis** et m'engage à prévenir le service scolaire de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale, etc.)

Déclare avoir reçu, lu et approuvé le **règlement intérieur du restaurant scolaire**.

Déclare avoir reçu, lu et approuvé le **règlement intérieur de l'accueil périscolaire** (garderies matin/soir).

Autorise  N'autorise pas la municipalité de Saint-Marcel à prendre toutes les mesures rendues nécessaires (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) par l'état de mon (mes) enfant(s).

Fait à :

Le :

**Signature des deux parents :**



### Conditions de Validité de l'inscription scolaire

☞ Les factures relatives à la fréquentation du Restaurant Scolaire doivent être à jour de paiement

☞ En cas d'allergie alimentaire, un **Projet d'Accueil Individualisé** doit être impérativement établi préalablement à l'inscription au restaurant scolaire. La demande doit être formulée auprès de la Direction de l'école qui enclenche la procédure en lien avec la médecine scolaire et la Mairie

☞ Les inscriptions scolaires sont enregistrées pendant les mois de Mars et Avril 2018 :

- Les lundis ou mercredis de 8h30 à 11h45 & de 13h30 à 17h15 en Mairie de Saint-Marcel

### **Pièces à fournir impérativement lors de l'inscription en Mairie :**

- Livret de famille
- Pour les parents séparés, jugement ou ordonnance du Tribunal
- Carnet de santé ou certificat de vaccination de(s) enfant(s)
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois (quittance, bail, facture edf/gdf/eau, impôts)
- Certificat de radiation (si l'enfant était scolarisé dans une autre école)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

Pour contacter les services des Affaires Scolaires & périscolaire en Mairie de Saint-Marcel

☎ : 02 32 64 43 22 ou 02.32.64.32.50

Adresses mail : [scolaire@ville-saint-marcel27.fr](mailto:scolaire@ville-saint-marcel27.fr) / [periscolaire@ville-saint-marcel27.fr](mailto:periscolaire@ville-saint-marcel27.fr)

📍 55 route de Chambray – BP : 2273 / 27950 SAINT-MARCEL